

DECISION n° 2023- 31

Portant sur le remplacement de la
motorisation du portail de l'Eglise
SARL PORTAILS LARIVIERE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20230606-DEC2023-31-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Publication : 06/06/2023

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de remplacer la motorisation du portail de l'Eglise.

Après analyse de l'offre présentée par la SARL PORTAILS LARIVIERE reçue le 21 février 2023,

DECIDE :

Article 1 : de passer commande auprès de SARL PORTAILS LARIVIERE, pour les travaux de remplacement de motorisation du portail de l'Eglise, pour un montant de 1313€ HT, soit **1575,60€ TTC**.

Article 2 : De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur Goethals, SARL PORTAILS LARIVIERE

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 06 juin 2023
Le Maire

Emmanuel. DUMENIL

